

Compte-rendu
des CAP Locales d'affectations
au 1er mars 2016

Évreux, le 20 janvier 2016,

Ces Commissions Administratives Paritaires Locales (CAPL) avaient pour objet l'affectation des agents au 1er mars 2016 dans notre département. Solidaires Finances Publiques a procédé à la lecture de sa déclaration liminaire commune aux 3 CAPL.



En réponse, le directeur indiqué nous a « le pire est toujours à venir ! ». Conformément, au discours de Bruno Parent, Monsieur Roche a précisé que pour les recrutements nous sommes au taquet par rapport au plafond autorisé par la loi de Finances. Il a ajouté que nous étions dans le fantasme et la dramatisation concernant les nouvelles règles de gestion et qu'elles constituaient simplement un assouplissement à la marge permettant une plus grande fluidité compte tenu des contraintes. Pour, lui certes les agents demandant une mutation pourraient être lésés cependant, il préfère l'approche selon laquelle ces mesures profiteront aux agents qui eux sont présents dans les services compte tenu des problèmes d'effectifs.

Il a encore une fois répété que les vacances de postes étaient dues au surnombre dans d'autres départements ou Ran... Il ne change pas d'un Yoda ...

En CAPL n°3 (cadres C), 5 situations soumises à examen étaient :

- 3 agents satisfaction sur leur premier vœu obtenu ont ;
- 2 agents satisfaction sur un de leurs vœux obtenus ont ;

Le président nous a communiqué en séance l'affectation des 12 agents ALD. 9 ont été maintenus sur leur affectation actuelle, 1 agent de retour de CLD (Congé de longue Maladie) réintègre son service d'origine, 1 autre agent réintégrera prochainement les services suite à CLD et dont l'affectation reste à définir et le dernier agent est en CLM (Congé de Longue Maladie).

Au 1^{er} mars 2016, 2 détachements en cours il restera .

Ont été présentées les régularisations suite à la fusion des SIE d'Evreux, de la trésorerie de Montfort sur Risle avec celle de Pont Audemer, chaque agent est transféré vers la nouvelle structure par priorité.

Compte tenu de la situation déficitaire des effectifs, du nombre de postes restants vacants à l'issue du mouvement, et des mesures de détachements, les élus Solidaires Finances Publiques CONTRE le mouvement ont voté .

En CAPL n°1 (cadres A), 2 situations soumises à examen étaient :

- 1 collègue sur son poste a été maintenu, faute d'emploi vacant sur les services demandés ;
- 1 collègue son premier vœu a obtenu.

Concernant les personnels ALD aucun changement d'affectation n'a été prononcé pour 9 d'entre eux. Un collègue obtient son premier souhait.

Ont été présentées les régularisations suite à la fusion des SIE d'Evreux, chaque agent est transféré vers la nouvelle structure par priorité.

Un cadre A se trouve désormais ALD suite à la fusion de la trésorerie de Montfort sur Risle avec celle de Pont Audemer.

Un détachement a été annoncé.

Solidaires Finances Publiques CONTRE le mouvement a voté.

En CAPL n°2 (cadres B), 11 situations soumises à examen étaient.

- 8 agents satisfaction ont obtenu sur leur premier vœu et conformément à leur affectation nationale ;
- 1 agent satisfaction obtenu a sur un de ses vœux ;
- 2 agents maintenus ont été , le délai de séjour de 1 an n'étant pas respecté;

Ont été présentées les régularisations suite à la fusion des SIE d'Evreux, de la trésorerie de Montfort sur Risle avec celle de Pont Audemer et de la trésorerie de Nonancourt avec celle de Verneuil sur Avre, chaque agent est transféré vers la nouvelle structure par priorité.

Quant à l'affectation des 8 agents ALD, ils sont maintenus sur le poste qu'ils occupent déjà actuellement.

8 mesures de détachement ont été présentées à la CAPL pour information.

Bien que la règle de l'ancienneté administrative ait été respectée, compte tenu de la situation déficitaire des effectifs du département, du nombre de postes restés vacants à l'issue du mouvement , les élus de Solidaires Finances Publiques CONTRE le mouvement local ont voté .

Que la force soit avec NOUS !

Les élus Solidaires Finances Publiques en CAPL.

